

Adoption de la loi 204 sur le nouvel amphithéâtre de Québec

# Labeaume navré des « pépins » du PQ

PAUL JOURNET ET  
TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Régis Labeaume a fait ses excuses hier aux victimes collatérales de la Loi concernant le projet d'amphithéâtre multifonctionnel de la Ville de Québec, dite « loi 204 ». « J'ai remercié [Pauline Marois] très sincèrement en lui disant que j'étais désolé pour tous les pépins que ça créés, pépins étant un euphémisme », a dit le maire de Québec.

Denis de Belleval, qui conteste en Cour supérieure la légalité de cette loi, croit aussi qu'il s'agit d'un euphémisme. « M. Labeaume et Agnès Maltais ont causé des pertes irréparables au PQ, à leur parti. On n'est jamais aussi bien trahi que par les siens. » M. Labeaume s'était présenté en 1998 comme candidat à l'investiture péquiste dans Montmorency-Orléans.

Le maire a salué le premier ministre Jean Charest, qui a « tenu parole », ainsi qu'Agnès Maltais. « Je lui ai dit que, pour le reste de sa carrière politique, tous les citoyens de Québec lui en seront redevables. »

Il ne s'inquiète pas de la démarche judiciaire de M. de Belleval. « Je laisse les avocats travailler ça. »

La loi sur l'amphithéâtre, adoptée hier, blinde juridiquement l'entente qu'a conclue la Ville de Québec avec Quebecor pour la ges-

tion du futur Colisée. Le patron de Quebecor, Pierre-Karl Péladeau, a affirmé par voie de communiqué qu'il dispose maintenant « de tous les outils » pour ramener les Nordiques à Québec. « Je nous invite tous à nous unir et à nous mobiliser derrière ce projet collectif », a-t-il déclaré.

---

**« Un projet de 400 millions sur lequel tous les yeux du Québec vont être rivés... Voyons donc! Pensez-vous qu'il va y avoir de la collusion là-dedans? »**

— Régis Labeaume

---

« À partir de maintenant, je crois que M. Péladeau peut se permettre d'appeler le commissaire [de la LNH, Gary] Bettman. Et s'il ne se souvient pas de son numéro de téléphone, moi je l'ai », a dit le maire Labeaume.

**En toute légalité**

Si c'était à refaire, il céderait « exactement » de la même façon et négocierait de gré à gré avec Quebecor au lieu de lancer un appel d'offres. « Ce que nous avons fait était légal en vertu de la Charte de la ville de Québec, qui était en contradiction avec la Loi sur les cités et villes,

a-t-il souligné. Il y avait un trou, et ce trou sera comblé parce que la Loi sur les cités et villes sera changée. »

M. Labeaume n'a pas voulu dire s'il mettrait des balises supplémentaires pour superviser la construction de l'amphithéâtre. « On va appliquer les règles. Écoutez, arrêtez de parler de ça, vous me faites rire. Un projet de 400 millions sur lequel tous les yeux du Québec vont être rivés... Voyons donc! Pensez-vous qu'il va y avoir de la collusion là-dedans? »

La Loi concernant le projet d'amphithéâtre multifonctionnel de la Ville de Québec a été adoptée facilement, hier, par 98 voix contre 14.

En juin dernier, le projet de loi 204 a fait éclater une

crise qui germais déjà au PQ, dont cinq députés ont claqué la porte.

M<sup>me</sup> Marois a ensuite consenti pour la première fois au vote libre. En plus des démissionnaires (mis à part Benoît Charette), neuf péquistes ont donc pu voter contre le projet de loi, y compris la nouvelle présidente du caucus, Monique Richard, et des poids lourds comme Bernard Drainville. Cinq autres péquistes se sont présentés en Chambre, mais se sont abstenus de voter. Plusieurs autres se sont aussi ralliés à la dernière minute à cause du dépôt du projet de loi 30.

---

## PROJET DE LOI 30

Les privilèges accordés à Québec seront étendus aux autres municipalités avec le projet de loi 30, déposé hier par le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard. Il modifie la Loi sur les cités et villes pour permettre aux municipalités de négocier de gré à gré les contrats des infrastructures de sport et de divertissement. S'il avait été en vigueur l'année dernière, il aurait forcé le maire Labeaume à suivre un processus plus serré. Le projet de loi 30 exige notamment la production de rapports et la création de comités de surveillance.

---